



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lycée professionnel Clément Marot  
Cahors**

Cahors, le 29 avril 2025

**Lycée Général, Technologique  
et Professionnel  
CLEMENT MAROT**

59 rue des augustins  
46000 CAHORS  
Téléphone :  
05 65 35 25 17  
mél :  
0460007h@ac-toulouse.fr

Dossier suivi par :  
Auguste VIEIRA DE RESENDE  
Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques  
Téléphone :  
05 65 35 86 16  
mél :  
auguste.vieira@ac-toulouse.fr



Information aux parents des élèves  
inscrits en :  
- 1<sup>ère</sup> et 1<sup>re</sup>le BAC PRO ASSP  
- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année CAP AAGA

Objet : Vaccination contre l'hépatite B

Madame, Monsieur,

La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire dans les établissements où votre enfant sera amené à effectuer des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) pendant ses études au lycée. Elle sera également obligatoire s'il souhaite s'inscrire après son baccalauréat dans des écoles préparant à des professions médicales ou paramédicales, ou s'il souhaite travailler dans certains de ces établissements.

Aussi, si votre enfant n'est pas encore vacciné et compte tenu des périodes d'intervalle nécessaires entre les trois injections vous devez consulter dès maintenant votre médecin traitant pour envisager l'opportunité de cette vaccination. La vaccination complète sera exigée avant le départ en PFMP dans les établissements mentionnés dans l'article L3111-4 du code de la santé publique.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Auguste VIEIRA DE RESENDE,  
Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques

